

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée  
**Jean-Charles MILLOIS - Emilie SPATARI - Nicolas CORNELIO**  
Huissiers de Justice Associés  
6 rue Faidherbe B.P.335  
59336 TOURCOING Cedex  
Tél. : 03.20.68.97.30 - Fax : 03.20.68.97.39  
E-mail : [msc.tourcoing@huissier-justice.fr](mailto:msc.tourcoing@huissier-justice.fr)

**PROCES VERBAL DE CONSTAT DE DEPOT  
DE REGLEMENT DU JEU CHRONODRIVE  
« LES COURSES AUX TRESORS »**

Références constat : C030714

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,

LE : MERCREDI DIX SEPT OCTOBRE

**A la demande  
de :**

La Société par Actions Simplifiée CHRONODRIVE, , au capital de 1 000 000,00 euros dont le siège social est situé à (59170) CROIX, Rue Du MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY, immatriculée au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES de LILLE METROPOLE sous le numéro 433 513 892. Prise en la personne de son représentant légal y domicilié es qualité.

**Laquelle  
m'expose :**

Par l'intermédiaire de Mme Fanny LEROY, Chargée Marketing Plan d'Animation Commerciales CHRONODRIVE.

Qu'elle organise un jeu avec obligation d'achat sur son site internet « [www.chronodrive.com](http://www.chronodrive.com) » et son application mobile « Chronodrive », intitulé «Les courses aux trésors » du 5 au 20 novembre 2018.

**Qu'elle me  
requiert :**

De recevoir le règlement de cette opération afin d'en prouver l'existence, de le rendre opposable et d'en donner date certaine.

C'est pourquoi déférant à cette réquisition,

J'ai, Maître MILLOIS Jean-Charles, Huissier de Justice Associé, membre de la SELARL Jean-Charles MILLOIS, Emilie SPATARI et Nicolas CORNELIO dont le siège est à 59200 TOURCOING, 6 rue Faidherbe, soussigné,

**Constaté ce qui suit :**

Après avoir reçu en mon étude le règlement du jeu intitulé «**LES COURSES AUX TRESORS**».

Je constate que le règlement est établi sur 12 articles comprenant les explications suivantes :

**Cadre**

La société SAS CHRONODRIVE organise un jeu avec obligation d'achat sur son site internet [www.chronodrive.com](http://www.chronodrive.com) et sur son application mobile « Chronodrive » du 05 novembre 2018 au 20 novembre 2018 jours pleins et intitulé LES COURSES AUX TRESORS.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure n'étant pas en incapacité juridique, et remplissant les conditions suivantes :

- être résidant en France métropolitaine, Corse comprise ;
  - être détenteur d'un compte Chronodrive valide ;
  - avoir validé une commande entre le 5 et 20 novembre 2018 avec trois produits partenaires ; à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, des membres de leur famille en ligne directe et indirecte (y compris les concubins) et de manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation ou la gestion du jeu et/ou des membres de leur famille en ligne directe.
- Ce jeu est limité à une seule participation par jour par client.

**Modalités de l'opération**

Pour participer au Jeu, le participant devra :

- disposer d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide
- Se connecter sur le site <http://www.chronodrive.com> ou sur l'application mobile chronodrive
- Se rendre sur la bannière du jeu
- Sélectionner 3 produits des marques partenaires
- Finaliser son parcours de courses et valider sa commande entre le 05 et le 20 novembre 2018
- Cliquer sur « je joue » lorsque le visuel apparaît
- Si trois symboles identiques s'alignent, il aura gagné

**Dotation**

Ce Jeu permet de gagner la somme de 26 000 € répartie de la manière suivante :

SOMME	QUANTITE
1000€	26
NB DE CLIENTS GAGNANTS	26

**SELARL MILLOIS SPATARI CORNELIO**

Ce jeu permet de gagner 34 097€ répartie de la manière suivante

Libellé du lot	quantités	Valeur unitaire HT	Total HT
robotMAGIMIX	5	829,75€	4 148,75€
consoleNintendoSwitch	5	266,53€	1 332,65€
CasqueBEATS	10	176,91€	1 769,10€
montreconnectéeAppleWatch	5	344,31€	1 721,55€
EnceinteJBLlink	10	108,20€	1 082€
CuiseurMOULINEXcookeo	10	209,79€	2 097,90€
TVSAMSUNG	5	410,89€	2 054,45€
TabletteIPAD	10	291,90€	2 919€
ExpressobroyeurPHILIPS	5	540,93€	2 704,65€
AspirateurtraineaubalaiDYSON	10	408,45€	4 084,50€
SAMUNGGalaxyNote9	5	789,98€	3 949,90€
BarredesonBose	5	184,37€	921,85€
théièreKITCHENAID	5	131,06€	655,30€
AssistantVocalGoogleHome	20	109,27€	2 185,40€
AppareilphotoPolaroid	10	101,21€	1 012,10€

**Remise du lot.**

Les sommes d'argent seront versées directement sur le compte bancaire du client après que celui-ci ait transmis son RIB et une photocopie de sa pièce d'identité recto et verso par courrier recommandé qu'il aura préalablement retiré au magasin chronodrive dont il est rattaché. L'adresse postale à indiquer sur le recommandé est la suivante :

CSP compta Chronodrive  
Jeu "les courses aux trésors"  
200 rue de la recherche  
CS10636  
59656 Villeneuve d'Ascq cedex

Les lots multimédias seront à retirer uniquement dans le magasin chronodrive, où le gagnant a retiré sa commande lors de la participation au Jeu, sous présentation d'une pièce d'identité, sous un délai d'un mois à compter du 1er décembre 2018, jusqu'au 31 décembre 2018. Ces lots ne pourront être versés en espèces, ne donner lieu à aucun échange ou remboursement, ni à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à ses attributions ne pourra être adressé à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Tout gagnant qui ne réclamerait pas son lot avant le 20 décembre 2018 se verrait alors dans l'impossibilité de le réclamer et de le recevoir, celui-ci serait alors redistribué ou utilisé pour un prochain jeu de l'enseigne.

### ***Détermination du gagnant***

Pour ce Jeu, le Participant devra cliquer sur le bouton « je joue », la mention « perdu » ou « gagné » apparaîtra après que trois symboles se seront alignés.

La mention « gagné » apparaîtra uniquement lorsque trois symboles identiques s'alignent.

La dotation sera précisée immédiatement au gagnant puis sera confirmée par un e-mail de la Société Organisatrice.

### ***Accès au règlement***

Le règlement pourra être par ailleurs consulté à l'accueil des magasins chronodrive et sur internet à l'adresse suivante [www.chronodrive.com/cgv](http://www.chronodrive.com/cgv) et sur l'application chronodrive.

Le règlement complet est déposé et consultable auprès de l'étude MILLOIS SPATARI CORNELIO

### ***Protection des Données Personnelles***

Pour la prise en compte de votre participation au jeu, détermination des gagnants et attribution des dotations vous devez obligatoirement fournir certaines informations et données personnelles vous concernant (notamment Civilité, Nom, Prénom, Pays, Code postal, Ville, Téléphone Fixe/mobile, adresse postal, courriel). Le cas échéant, et avec votre accord, vous pourrez recevoir des informations et sollicitations commerciales des sociétés à marque Auchan et/ou de partenaires tiers selon l'option que vous aurez choisie.

Ces données seront traitées ou non de manière automatisée dans un fichier informatique. Dans le cadre de leur traitement, vos données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne en respect des réglementations et recommandations de la Commission Européenne et sous la responsabilité des sociétés d'Auchan Retail France, responsable de traitement. Le destinataire des données est toute société d'Auchan Retail France et ses sous-traitants (et le cas échéant ses Partenaires, avec votre accord exprès en cochant la case "j'accepte de recevoir des informations/newsletter partenaires (ou formule analogue).

Les données seront conservées pendant toute la durée du jeu et dans un délai maximum de 3 mois à l'issue de la remise des lots aux gagnants, étant entendu que la publication sur un réseau social, quel qu'il soit, ne sera pas supprimé à l'issue de ces trois mois (et demeurera publié de manière publique) sauf demande exprès de votre part de suppression.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel dans le cas où vous ne pourriez plus exercer les droits précités Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'adresse suivante, en joignant un justificatif d'identité:, en indiquant vos nom, prénom, e-mail et adresse. Vous pouvez également consulter notre Politique de gestion des données.

#### **Service Client chronodrive**

Jeu « Les courses aux trésors »

1 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny 59 170 Croix

Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

## **SELARL MILLOIS SPATARI CORNELIO**

Vous pouvez également vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Compte tenu du fonctionnement des réseaux sociaux (système de partage, et de republication) le Participant est informé que la suppression ne pourra être réalisé que sur la publication officielle effectuée directement par l'une des sociétés d'Auchan Retail.

Par ailleurs, toute demande de suppression de données personnelles obligatoires pour tenir compte de la participation au jeu seront réputées renoncer à leur participation

### **PIECE CI JOINTE :**

- Règlement,



## **Règlement du Jeu «Les courses aux trésors» Du 5 novembre au 20 novembre 2018**

### **1. ORGANISATION**

La société CHRONODRIVE, *Société par actions simplifiée*, au capital de 1 000 000,00 euros dont le siège social est situé à (59170) CROIX, Rue Du MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY, immatriculée au

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES de LILLE METROPOLE sous le numéro [433 513 892](#)

(ci-après la « Société Organisatrice », organise un jeu avec obligation d'achat sur son site internet « [www.chronodrive.com](#) » et son application mobile « Chronodrive », intitulé «Les courses aux trésors », du 5 au 20 novembre 2018.

### **2. QUI PEUT PARTICIPER ?**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure n'étant pas en incapacité juridique, et remplissant les conditions suivantes (le « Participant ») :

- être résidant en France métropolitaine, Corse comprise ;
  - être détenteur d'un compte Chronodrive valide ;
  - avoir validé une commande entre le 5 et 20 novembre 2018 avec trois produits partenaires ;
- à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, des membres de leur famille en ligne directe et indirecte (y compris les concubins) et de manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en oeuvre, la promotion et l'animation ou la gestion du jeu et/ou des membres de leur famille en ligne directe.

Ce jeu est limité à une seule participation par jour par client.

### **3. PRINCIPE ET MODALITES DU JEU**

Un visuel sera mis en place sur la page <http://www.chronodrive.com>.

## **SELARL MILLOIS SPATARI CORNELIO**

Pour participer au Jeu, le participant devra :

- disposer d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide
- Se connecter sur le site <http://www.chronodrive.com> ou sur l'application mobile chronodrive
- Se rendre sur la bannière du jeu
- Sélectionner 3 produits des marques partenaires
- Finaliser son parcours de courses et valider sa commande entre le 05 et le 20 novembre 2018
- Cliquer sur « je joue » lorsque le visuel apparaît
- Si trois symboles identiques s'alignent, il aura gagné

### **4. DOTATIONS**

Ce Jeu permet de gagner la somme de 26 000 € répartie de la manière suivante :

#### **Somme Quantité**

1 000€ 26

Nb de clients gagnants 26

Ce jeu permet de gagner 34 097€ répartie de la manière suivante :

### **5. DESIGNATION DES GAGNANTS :**

Pour ce Jeu, le Participant devra cliquer sur le bouton « je joue », la mention « perdu » ou « gagné » apparaîtra après que trois symboles se seront alignés.

La mention « gagné » apparaîtra uniquement lorsque trois symboles identiques s'alignent.

La dotation sera précisée immédiatement au gagnant puis sera confirmée par un e-mail de la Société Organisatrice.

### **6. REMISE DES LOTS**

Les sommes d'argent seront versées directement sur le compte bancaire du client après que celui-ci ait transmis son RIB et une photocopie de sa pièce d'identité recto et verso par courrier recommandé qu'il aura préalablement retiré au magasin chronodrive dont il est rattaché. L'adresse postale à indiquer sur le recommandé est la suivante :

CSP compta Chronodrive

Jeu "les courses aux trésors"

200 rue de la recherche

CS10636

59656 Villeneuve d'Ascq cedex

Les lots multimédias seront à retirer uniquement dans le magasin chronodrive, où le gagnant a retiré sa commande lors de la participation au Jeu, sous présentation d'une pièce d'identité, sous un délai d'un mois à compter du 1er décembre 2018, jusqu'au 31 décembre 2018.

Ces lots ne pourront être versés en espèces, ne donner lieu à aucun échange ou remboursement, ni à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à ses attributions ne pourra être adressé à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Tout gagnant qui ne réclamerait pas son lot avant le 20 décembre 2018 se verrait alors dans l'impossibilité de le réclamer et de le recevoir, celui-ci serait alors redistribué ou utilisé pour un prochain jeu de l'enseigne.

## **7. RESPONSABILITE**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou de tout évènement extérieur à sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée de ce fait.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de remise de lots ou en cas de mauvaise transmission ou de retard de retrait du lot lorsque ces évènements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (notamment du gérant et/ou de la société fournissant l'abonnement) ou du Participant lui-même, notamment en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de destruction des informations fournies par les participants pour une raison imputable à un tiers ou au Participant lui-même.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude et/ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

## **8. DONNEES PERSONNELLES**

Pour la prise en compte de votre participation au jeu, détermination des gagnants et attribution des dotations vous devez obligatoirement fournir certaines informations et données personnelles vous concernant (notamment Civilité, Nom, Prénom, Pays, Code postal, Ville, Téléphone Fixe/mobile, adresse postal, courriel). Le cas échéant, et avec votre accord, vous pourrez recevoir des informations et sollicitations commerciales des sociétés à marque Auchan et/ou de partenaires tiers selon l'option que vous aurez choisie.

Ces données seront traitées ou non de manière automatisée dans un fichier informatique. Dans le cadre de leur traitement, vos données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne en respect des réglementations et recommandations de la Commission Européenne et sous la responsabilité des sociétés d'Auchan Retail France, responsable de traitement. Le destinataire des données est toute société d'Auchan Retail France et ses sous-traitants (et le cas échéant ses Partenaires, avec votre accord exprès en cochant la case "j'accepte de recevoir des informations/newsletter partenaires (ou formule analogue).

Les données seront conservées pendant toute la durée du jeu et dans un délai maximum de 3 mois à l'issu de la remise des lots aux gagnants, étant entendu que la publication sur un réseau social, quel qu'il soit, ne sera pas supprimé à l'issu de ces trois mois (et demeurera publié de manière publique) sauf demande exprès de votre part de suppression.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel dans le cas où vous ne pourriez plus exercer les droits précités Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'adresse suivante, en joignant un justificatif d'identité:, en indiquant vos nom, prénom, e-mail et adresse. Vous pouvez également consulter notre Politique de gestion des données. **Service Client chronodrive** Jeu « Les courses aux trésors » 1 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny 59 170 Croix

## **SELARL MILLOIS SPATARI CORNELIO**

Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Vous pouvez également vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Compte tenu du fonctionnement des réseaux sociaux (système de partage, et de republication) le Participant est informé que la suppression ne pourra être réalisée que sur la publication officielle effectuée directement par l'une des sociétés d'Auchan Retail.

Par ailleurs, toute demande de suppression de données personnelles obligatoires pour tenir compte de la participation au jeu seront réputées renoncer à leur participation.

### **9. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

### **10. AFFICHAGE DU REGLEMENT ET DEPOT DU REGLEMENT**

Le règlement pourra être par ailleurs consulté à l'accueil des magasins chronodrive et sur internet à l'adresse suivante [www.chronodrive.com/cgv](http://www.chronodrive.com/cgv) et sur l'application chronodrive.

Le règlement complet est déposé et consultable auprès de l'étude SELARL MILLOIS SPATARI CORNELIO

### **11. ACCEPTATION DU REGLEMENT – LITIGES**

La participation à ce jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect de celui-ci entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent Jeu devront être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante (au plus tard 30 jours après la date d'expiration du jeu) :

#### **Service Client chronodrive**

Jeu « Les courses aux trésors »

1 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny

59 170 Croix

Tout litige ou contestation éventuels au concours et au présent règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel.

### **12. DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE**

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit français.

Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.



Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.



Coût 187.67€ HT

Acte compris dans l'état et déposé au bureau de l'enregistrement de TOURCOING – Versé 14.89€.

**Me MILLOIS**

